



VILLE D'EYBENS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Le 27 mai 2025 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 21 mai 2025

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Dominique Scheiblin - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Jean-Marc Assorin - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Isabelle Pascal - Philippe Paliard - Régine Bonny - Armand Lévy - Philippe Coquet - Florent Manfredonia

Excusés ont donné pouvoir

Julie Montagnier à Xavier Osmond
Catherine Noérie à Marie-Chantal Kouassi
Pascal Boudier à Henry Reverdy
Denis Grosjean à Malika Merabet
Gilles Bugli à Jean-François Michon
Damien Conticchio à Jean-Jacques Pierre
Suzanne Faustino à Elodie Taverne
Mehdi Debza-Kioulou à Béatrice Garnier
Clotilde Hogrel à Béatrice Bouchot
Secrétaire de séance : Philippe Paliard

Elus en exercice : 33
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 9
Absents : 0

DEL20250527_10 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Tarification des temps d'accueil périscolaire

Le coût de l'accueil périscolaire pour la Ville comprend le coût du personnel d'animation et les coûts de fonctionnement des bâtiments. La Ville subventionne en partie le coût de l'accueil périscolaire pour toutes familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère subventionne la ville dans le cadre d'une convention.

Le montant de la participation des familles est fonction du Quotient Familial de la CAF et la Ville complète à hauteur du coût total de cet accueil périscolaire.

Cette année, le coût de revient du dispositif périscolaire (charges de personnel/bâtiments) a subi une hausse de 2 %.

Il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025-2026 pour prendre en compte une partie de ces évolutions.

L'équipe municipale propose d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 1 % en moyenne pour l'année scolaire 2025-2026 et jusqu'à modification de la tarification.

Les modalités d'application de la tarification de l'accueil périscolaire restent inchangées :

- La tarification est appliquée aux 3/4 d'heure.
- Tout créneau de 3/4 d'heure entamé est dû.
- Le tarif maximum est appliqué pour les QF supérieur à 2500.
- Un tarif dégressif est appliqué sur le périscolaire du soir pour un accueil de 1h30 avec proposition d'activité.

- **Pour les eybinois**
 - Le tarif minimum est appliqué pour les QF inférieur ou égal à 380.
 - Le tarif évolutif est appliqué pour des QF compris entre 381 et 2500.
 - Le tarif maximum s'applique pour des QF supérieur à 2500.

Une tarification spécifique (tarif minimum) est appliquée pour tout enfant placé dans une famille d'accueil eybinoise.

Pour les extérieurs

3 tarifs fixes sont appliqués en fonction du QF des familles.

- Tarif 1 pour les QF inférieur ou égal à 1500.
- Tarif 2 pour les QF compris entre 1501 et 2500.
- Tarif 3 pour les QF supérieur à 2500, c'est le tarif maximum.

Les tarifs appliqués en septembre 2025 seront les suivants :

Quotient Familial	Tarifs Eybinois	Tarifs Extérieurs	Tarifs Eybinois et Extérieurs
	Pour ¼ heure	Pour ¼ heure	Pour 1h30
QF ≤ 380	0,21 €	2,39 €	Tarif ¼ heure * 1.8
381 < QF ≤ 1500	QF * 0,16888% - 0,4318	2,39 €	
1501 < QF ≤ 2500	QF * 0,08386% + 0,8435	2,64 €	
QF > 2500	2,94 €	3,38 €	

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le tarif des temps d'accueil périscolaire dans les conditions décrites plus haut ;
- d'approuver une augmentation de 1 % en moyenne des tarifs des temps d'accueil périscolaire ;
- dire que les tarifs seront applicables à compter de septembre 2025 et jusqu'à modification de la tarification ;
- dire que les recettes seront inscrites au chapitre 70.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° DEL20240704-7 du 04 juillet 2024

Délibération adoptée par 27 oui, 6 contre (Hélène Besson Verdonck, Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Isabelle Pascal, Florent Manfredonia, Philippe Paliard,).

Certifiée exécutoire
Le Maire, Nicolas Richard



